

DH | **LES**
SPORTS⁺

Le PEB influence fortement le prix des biens immobiliers

IMMOBILIER

La différence entre les logements les mieux isolés et les pires peut atteindre 19%.

La performance énergétique des logements est devenue un facteur déterminant sur le marché immobilier belge. Selon une nouvelle analyse publiée par Immoweb, les biens bénéficiant des meilleurs scores PEB se vendent nettement plus cher que les logements moins performants, avec des écarts pouvant atteindre près de 19% en Flandre.

A Bruxelles, les biens performants restent rares.

En Wallonie, une maison affichant un certificat PEB A se vend en moyenne 12% plus cher qu'une maison comparable classée D. À l'inverse, les biens les moins performants, notés G, subissent une décote moyenne de 8,3%.

Le phénomène est encore plus marqué pour les appartements: un appartement classé A coûte en moyenne 14,1% de plus

qu'un logement équivalent classé D, tandis qu'un appartement classé G se vend environ 7,5% moins cher.

C'est toutefois en Flandre que l'impact du PEB apparaît le plus spectaculaire. Une maison dotée d'un score A affiche un prix supérieur de 18,6% à celui

d'un bien similaire classé D. Les maisons notées F enregistrent quant à elles une décote de 10,4%.

Dans la, les logements les plus performants restent relativement rares. Seules 6% des maisons actuellement sur le marché atteignent le niveau PEB A.

Les maisons classées B se vendent en moyenne 12,2% plus cher que des biens comparables notés D, tandis que les maisons clas-

sées G subissent une décote de 6,6%. Pour les appartements, les écarts sont plus modérés: +5,5% pour les biens classés B et -3,9% pour ceux classés G.

Jusqu'à 93 000 euros d'écart

Pour mesurer concrètement l'impact financier du PEB, Immoweb s'est basé sur des biens de référence: une maison de 150 m² et un appartement de 95 m² pré-

sentant les mêmes caractéristiques, à l'exception de leur performance énergétique.

En Wallonie, la différence de prix entre une maison classée A et une maison classée G atteint en moyenne 48 000 euros. Le même écart est observé pour les appartements.

En Flandre, la prime énergétique grimpe fortement: acquérir une maison avec un PEB A coûte en moyenne 93 000 euros de plus qu'un bien similaire classé F. Pour les appartements, l'écart atteint environ 64 000 euros.

À Bruxelles, une maison classée B coûte en moyenne 90 000 euros de plus qu'une maison notée G. Pour les appartements, la différence est plus limitée, autour de 30 000 euros.

Ces écarts de prix dépassent parfois ce que les acquéreurs déclarent être prêts à payer. Selon l'enquête, 35% des répondants accepteraient un surcoût maximal de 5% pour un bien affichant un excellent PEB, tandis que 33% se disent prêts à aller jusqu'à 10%.



Un mauvais PEB impacte lourdement le prix de vente d'un bien immobilier. © STOCK.ADOB

Un jeu vidéo pour améliorer la sécurité routière sur le chemin de l'école

CUESMES

Développé à l'initiative de DVV Assurances, le jeu "Mission: Safe to School" sera déployé à grande échelle en août prochain.

Chaque accident est un accident de trop, plus encore lorsqu'il implique un enfant. Au cours des dix dernières années, près de 4500 enfants de l'enseignement primaire ont pourtant été blessés dans un accident de la route sur le trajet aller ou retour de l'école. Pour tenter de diminuer ce nombre, DVV Assurances s'est associé à l'Institut VIA pour lancer "Mission: Safe to School", un jeu vidéo éducatif développé sur Roblox, dans lequel les enfants peuvent visuellement parcourir le trajet qui les mène à l'école.

"Nous voulons aider les enfants à développer les bons réflexes."

Les élèves de l'enseignement primaire restent particulièrement vulnérables dans la circulation. La densité du trafic, couplé à un environnement qui n'est pas toujours logique ni indulgent, complique l'éva-

luation correcte des dangers de la circulation pour des enfants qui sont toujours en plein développement. "Il est important de conscientiser les enfants à un âge délicat: Vers 12 ans, ils vont changer d'école et beaucoup seront amenés à se débrouiller tout seul", analyse Benoit Godart, porte-parole de l'institut Vias.

"C'est bien qu'ils le fassent progressivement, et idéalement dans la réalité évidemment, mais cela peut aussi se faire virtuellement, en toute sécurité, grâce à ce type de jeu." Un jeu qui doit permettre de rendre l'apprentissage de la sécurité routière plus ludique. Concrètement, "Mission: Safe to School" permet aux enfants d'évoluer dans un environnement réaliste. Ils ne s'exercent pas dans une rue fictive mais bien sûr le trajet qu'ils empruntent quotidiennement, avec ses ronds-points, ses carrefours et ses panneaux de signalisation.

À travers différentes missions, les enfants apprennent à identifier les risques

sur le trajet, à interpréter correctement les panneaux et les règles de circulation, à adopter un comportement sûr, à pied comme à vélo. "Le trajet vers l'école reste une préoccupation quotidienne pour de nombreux parents", souligne Els Blaton, directeur exécutif de DVV Assurances. "Avec ce jeu, nous voulons aider les enfants à développer les bons réflexes dans la circulation de manière ludique."

Et si combiner virtuel et découverte réelle du terrain apparaît comme indis-

pensable, le rôle des parents reste déterminant dans le comportement en rue. "Les parents doivent montrer le bon exemple. Si un parent stationne sur le trottoir et fait descendre l'enfant côté rue, ce n'est pas un bon exemple. Traverser la rue en courant ou lorsque le feu est rouge non plus. Malheureusement, ce sont des comportements que les enfants pourraient répéter par la suite", prévient Benoit Godart.

■ Vigilance constante

Regarder à gauche, à



■ S'entraîner virtuellement avant d'appliquer "sur le terrain" les règles de sécurité routière, c'est l'objectif du jeu. © E. BRL

droite et encore à gauche, attendre que les voitures soient arrêtées, redoubler de vigilance en toutes circonstances sont autant de réflexes qui permettront aux enfants de rester en sécurité. "Nous vivons à une époque où les conducteurs sont de plus en plus distraits, utilisent leur téléphone au volant... Plus encore qu'hier, il faut se montrer extrêmement prudent." Particulièrement adapté aux jeunes de 4e, 5, et 6e année primaire, le jeu ne requiert aucune donnée personnelle. Les enfants évoluent dans un environnement fermé, sans interaction avec d'autres utilisateurs ni possibilité d'accéder à un système d'achat ou de crédit.

À partir de la mi-août, "Mission: Safe to School" sera accessible à l'ensemble des écoles belges. Les enseignants pourront par ailleurs disposer de matériel pédagogique afin de prolonger la discussion au-delà du jeu. Enfin, notons que ce déploiement à grande échelle s'accompagnera d'un concours dans lequel les écoles pourront s'affronter pour devenir "la classe la plus sûre de leur province." De quoi rendre l'expérience plus sympa !

Emeline Berlier

Un nouveau parc communal va voir le jour

MONS

Il sera situé rue Lamir, à proximité du CPAS, et offrira aux citoyens un nouvel espace vert de qualité.

C'est une bonne nouvelle pour celles et ceux qui résident à proximité. Le collège communal de Mons entend en effet avancer dans la concrétisation de création d'un nouveau parc communal à la rue Lamir. L'approbation du projet d'acte relatif à la mise en place d'un droit

d'emphytéose pour cause d'utilité publique a été soumise au vote du conseil communal ce mardi soir, permettant ainsi aux autorités de poursuivre les démarches.

"Ce dossier s'inscrit dans une dynamique plus large de reconversion et de requalification des espaces urbains, avec une ambition

claire: renforcer la qualité de vivre en centre urbain en développant des lieux de verdure accessibles, structurants et durables", explique-t-on du côté de la ville de Mons. Le projet prévoit l'aménagement d'un parc public d'un peu plus de 22 ares à la rue Lamir, destiné à devenir *"un véritable espace de respiration au cœur du tissu urbain montois."*

Ce futur espace vert participera en effet à l'amélioration du cadre de vie des habitants, à la végétalisation de la ville et à la créa-

tion de lieux de rencontre et de convivialité dans un quartier en évolution. La mise en œuvre du projet repose sur un travail technique et juridique approfondi, mené en concertation avec le CPAS de Mons, propriétaire d'une partie du site voisin, afin *"de garantir un équilibre entre les fonctions institutionnelles et la création d'un espace ouvert au public."*

Le droit d'emphytéose est conclu pour une durée de 99 ans, avec un canon annuel de 1146 euros in-

dexé, ce qui permettra de *"sécuriser le projet dans la durée tout en assurant une gestion responsable du patrimoine public"*, ajoute la ville. *"Au-delà des aspects juridiques et techniques, ce projet illustre une volonté politique forte: celle de transformer progressivement des espaces bâtis ou sous-utilisés en lieux de vie ouverts, végétalisés et accessibles à tous"*, souligne Natacha Vandenberghe, échevine de la régie foncière et présidente du CPAS.

Emeline Bertier



IL ADMET NE PAS AVOIR DIT LA VÉRITÉ

Cuisiné sur ses vidéos au volant, Paolo Falzone se contredit à nouveau

« Je ne me souvenais pas de ma vidéo, quand les enquêteurs me l'ont montrée, j'étais choqué, » affirme Paolo Falzone. Mais lorsque les avocats, tour à tour, et la présidente de la cour creusent, il finira par dire que s'il les avait cachées, c'est qu'il avait peur.



© BELGA

Grégory D'Andrea se rappelle que lorsque Paolo Falzone est accusé de meurtre, « Son avocat dit que c'est à cause du gille, que Paolo est dans cette situation. Non, c'est à cause de Paolo que mon frère est mort ! » M^e Discepoli réagit, rappelant que Paolo était d'abord poursuivi pour homicide, puis pour meurtre. « Jamais je n'ai dit que c'était à cause du gille que mon client était dans cette situation. »

Il a plusieurs questions pour Paolo : pourquoi avoir effacé les vidéos prises au volant ? La présidente précisera cependant qu'elles n'ont pas été effacées, mais qu'il ne les avait pas signalées lors de l'enquête. « Je ne m'en souviens pas, quand les enquêteurs me les ont montrées, j'étais choqué. » M^e Mayence insiste, et la présidente reformule sa question : « Pourquoi avoir affirmé deux fois, lors de vos auditions, que vous n'étiez pas sur votre téléphone, alors que vous saviez que vous l'utilisiez ? » « Je ne sais pas, je n'arrive plus à réfléchir. » M^e Mayence ne le lâche pas et Paolo admettra ne pas avoir dit la vérité aux enquêteurs jusqu'au moment où on lui a mis la vidéo sous le nez. L'avocat explique : « S'il dit que c'est un accident, il faut une cause : la vitesse et le téléphone en sont. Pourquoi cacher son meilleur moyen de défense ? » L'accusé ne comprend pas la question, il faut la répéter. Sa réponse est confuse. « Le téléphone... C'est grave, Madame la présidente. À l'époque je ne comprenais pas, j'étais dans mon

monde. Je n'ai jamais voulu faire de mal à qui que ce soit. J'ai pris peur, » répète-t-il.

M^e Gelay appuie encore : il avait peur à l'époque, soit, mais « quatre ans après les faits, lorsqu'on lui demande pourquoi il a caché ces vidéos, il dit qu'il ne s'en souvenait pas... » Paolo persiste et signe : « Je m'en souviens seulement parce qu'on me les a montrées. » Grégory D'Andrea lui demande s'il fallait aussi mettre des barrières devant les passages piétons, présents rue des Canadiens ? Paolo Falzone répondra que s'il y avait eu des barrières, il aurait pris une autre route. Mais il y avait des ramassages un peu partout dans le village, souligne M^e De Beco...

« VOUS MENTEZ ! »

« J'ignorais que ça pouvait être dans n'importe quelle rue. » L'avocat demande si dire que Paolo aurait simplement fait sa story dans la rue d'à côté est une bonne interprétation. « Non, elle est trop étroite, je suis allé dans cette rue pour faire une story. » Et M^e De Beco de conclure que s'il se souvient qu'il avait pris cette route pour faire une story, il se souvient d'avoir pris la vidéo. « J'avais honte, » répète Falzone. Grégory D'Andrea aura finalement ces mots : « Je suis persuadé, vu vos contradictions depuis le début, que vous mentez. Vous ne pouvez donc pas avoir de compassion, sinon, vous diriez ne fût-ce qu'un peu de vérité. » ■

« DES CORPS SUR 100 MÈTRES »

TONI GAVA, ÉCHEVIN À LA LOUVIÈRE, FACE À PAOLO FALZONE : « S'IL REPREND LE VOLANT, IL RECOMMENCERA »

« J'ai vu 100 mètres de corps » : ce mercredi, Toni Gava a expliqué à la cour d'assises ce qu'il a vécu lors du drame de Strépy. Il a également lu une lettre qu'il avait écrite à Paolo Falzone, cinq jours après le drame.

LORE THOUVENIN

Échevin à La Louvière, Antonio Gava a vécu le drame de Strépy. « Dans ma famille, on a déjà eu un drame : en 79, dans un vrai accident de la route, j'ai perdu un frère, » explique-t-il. Devant les jurés de la cour d'assises, il se souvient des moments de bonheur avant le drame : « On avait hâte de reprendre, il y avait une ambiance bon enfant. » Il parle avec Michelina Imperiale : « Elle voulait la recette des biscuits de ma belle-mère. Je ne me doutais pas que je la verrai plus tard, mais pas dans les mêmes conditions...

(Michelina est décédée dans l'accident, ndlr). »

Toni Gava évoque aussi la voiture qui est arrivée face au groupe, et qui s'est arrêtée pour que le groupe puisse lui faire la place.

« MICHELINA ÉTAIT TOUTE CASSÉE »

« Elle a sauvé beaucoup de gens, parce que si on était resté à droite, il n'y aurait pas eu sept tués, mais 40. »

Il se souvient d'un bruit de moteur, des bruits des os qui éclatent « J'ai été projeté, un gille m'a percuté. J'ai eu de la chance de tomber sur Salvatore (un autre gille), sinon je m'explosais dans le mur. » Il



Antonio Gava © BELGA

est sonné. « Quand je me suis retourné, j'ai vu 100 mètres de corps. Puis j'ai vu David faire un massage cardiaque à Fred Cicero. C'était un massage du désespoir, je pense qu'il savait que c'était fini. Ensuite, une petite fille est arrivée. Je pensais que c'était ma nièce, mais non, c'était

ma fille. » L'idée de la perdre le terrorise.

« Et puis, on veut aider, même si on est un peu blessé. J'ai vu Michelina. Elle était toute cassée. Je n'ai pas osé aller jusqu'à elle. J'ai vu Eric à terre, j'ai pris sa main. Ensuite, les secours sont arrivés. »

Il a été blessé sur tout son côté gauche : entorse, fractures, déchirures... La convalescence a été longue. Mais aujourd'hui, il marche normalement. Psychologiquement, c'est plus compliqué. « Je dors très peu. Quand je me réveille, j'écris ou je mange. J'ai deux enfants, je m'inquiète énormément pour eux. La concentration, elle est ce qu'elle est... »

Aujourd'hui, il le sait : Paolo Falzone a une compagne et un enfant. Il lui demande de se mettre à la place des proches des défunts, d'imaginer ne plus jamais voir sa compagne, son gosse, ses parents. Paolo Falzone ne semble pas réagir. Toni Gava conclura avec ces mots : « Il sera peut-être condamné, peut-être pas, mais il ne doit plus jamais conduire. S'il reprend le volant, il recommencera. » ■

« On nous demande de faire toujours plus avec toujours moins » : la colère gronde à l'Athénée

À l'Athénée de Binche, des enseignants se mobilisent contre les réformes prévues dans l'enseignement. Budgets réduits, charge de travail accrue et suppressions de postes inquiètent le personnel.



Une trentaine de profs participent au mouvement. © DR

JOHANNE TINCK

À l'Athénée royal de Binche, une partie du personnel enseignant a décidé de se mobiliser contre les mesures envisagées dans

l'enseignement par la ministre de tutelle. Depuis ce mardi, une grève est organisée chaque matin durant la première heure de cours afin de dénoncer ce que les professeurs considèrent comme une dégradation progressive

des conditions d'enseignement.

Le mouvement s'inscrit dans le cadre d'une mobilisation plus large contre 22 mesures qui doivent être soumises au vote du gouvernement mercredi prochain. Parmi les principales inquiétudes exprimées par les enseignants figure la réduction des budgets accordés aux établissements scolaires.

« Cela reviendra à avoir seulement quelques euros par élève », explique Isabelle Cordier, déléguée CSC et professeure de religion à l'Athénée de Binche. Selon elle, les écoles devront continuer à garantir la gratuité des frais scolaires tout en disposant de moyens nettement réduits. Une situation qu'elle juge impossible à gérer sur le terrain.

DES CLASSES FERMÉES...

L'enseignante évoque également les difficultés déjà rencontrées au sein de l'établissement. « Il faudra faire des choix : soit mettre du mazzout, soit réparer les fenêtres », affirme-t-elle. Certaines classes de l'Athénée se-

raient d'ailleurs actuellement fermées à cause de fuites qui ne peuvent être réparées faute de budget suffisant.

Chaque matin, les enseignants grévistes se réunissent dès 7h30 devant l'établissement avant une reprise normale des cours à 8h45. Les élèves peuvent toutefois accéder à la cour avant le début des cours. Selon les syndicats, environ 30 % du personnel participe au mouvement, soit une trentaine d'enseignants. Au-delà de la question budgétaire, les professeurs dénoncent aussi plusieurs réformes touchant directement leurs conditions de travail. Parmi elles, l'augmentation du temps de prestation dans l'enseignement supérieur, qui passerait de 20 à 22 heures hebdomadaires. Une mesure qui pourrait entraîner, selon les estimations syndicales relayées par Isabelle Cordier, entre 1.500 et 3.000 suppressions de postes.

« L'ENSEMBLE DES CITOYENS EST CONCERNÉ »

Dans le message de soutien relayé autour du mouvement, les enseignants rappellent que « ce ne sont pas seulement les professeurs qui sont concernés, mais l'ensemble des citoyens ». Ils estiment que l'affaiblissement de l'enseignement menace directement l'égalité des chances et l'avenir des jeunes.

Le texte évoque également les conséquences concrètes des réformes envisagées : hausse du minerval à 1.200 euros, manque de clarté autour du tronc commun ou encore augmentation de la charge de travail sans compensation salariale.

Pour symboliser les économies dénoncées, des cacahuètes ont été distribuées aux participants lors du rassemblement. Un geste qui représente, selon les enseignants, les moyens dérisoires qui risquent d'être accordés demain à chaque élève si les restrictions budgétaires sont appliquées. ■

Titres-services : « Le système actuel n'est plus soutenable ! »

Selon le ministre-président Dolimont (MR), le dispositif devient impayable pour la Région wallonne. Solutions envisagées : supprimer la déductibilité des titres-services et/ou en augmenter le prix.

FRANÇOISE DE HALLEUX

Les titres-services sont dans le collimateur du gouvernement wallon. En quête de nouvelles économies pour faire face à la crise budgétaire, le ministre-président Adrien Dolimont (MR) a été très clair à ce sujet sur la Première mercredi. « C'est compliqué de garder le modèle actuel, qui n'est plus soutenable et qu'on ne pourra plus assumer. On doit pouvoir prendre des mesures, des mesures justes et efficaces sans pénaliser ceux qui en bénéficient ». Ces titres-services, qui permettent de payer des aides ménagères (92 % des cas), sont financés à la fois par l'utilisateur (10,40 € pour les 175 premiers titres-services ; 11,40 € pour les suivants jusqu'à 400) mais surtout en grande partie par la Région wallonne qui en supporte les 2/3 du coût. Sur un coût réel estimé de 30,55 € par heure, 20,15 € est

pris en charge par la Région et 10,40 € par le particulier.

« L'intervention publique totale liée aux titres-services a augmenté de près de 40 % entre 2016 et 2026 », précise le cabinet du ministre de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet (MR). « On est passé de 430 millions € en 2016 à 595 millions € en 2026 ». Insoutenable donc, selon le MR.

« Cette trajectoire impose d'ouvrir lucidement le débat sur l'avenir du dispositif », ajoute M. Jeholet.

« Plusieurs pistes seront analysées, qu'il s'agisse du financement, du prix ou de la

fiscalité. La question de la déductibilité fiscale, déjà supprimée en Flandre et à Bruxelles, devra être examinée comme l'un des éléments d'un ensemble cohérent ».

Cette déductibilité fiscale (l'utilisateur peut déduire 0,90 € pour les 150 premiers titres-services

par an) représente actuellement un manque à gagner de 22 millions € (chiffre 2024, calculé par Idea Consult)

pour la Région wallonne.

Le gouvernement MR-Engagés peut aussi décider d'augmenter le prix pour l'utilisateur.

PLUS 1 € LE TITRE-SERVICE ?

Selon une étude rendue publique mardi en commission du Parlement wallon et réalisée par Idea Consult, les utilisateurs interrogés seraient prêts à faire un petit effort. Un montant maximum moyen de 11,40 € (au lieu de 10,40 €) pourrait être accepté. Voire même 11,90 € si le supplément va dans la poche de l'aide-ménagère. On ne parle pas ici des frais que certaines entreprises de titres-services font payer, en plus, à leurs utilisateurs.

Le gouvernement marche sur des œufs. Trop augmenter les titres-services refroidirait les utilisateurs (300.000 en Wallonie) qui pourraient faire appel au travail au noir, que le titre-service cherche justement à contrecarrer ! Cela pourrait donc fragiliser l'emploi, alors que le secteur occupe près de 45.000 personnes en Wallonie (95,5 % de femmes et surtout des temps partiels).

« Cet équilibre est essentiel. Les titres-services permettent à de nombreuses personnes, en particulier la classe moyenne et les personnes âgées, de concilier vie professionnelle et vie privée ou de rester autonomes. Il faut éviter toute évolution qui

conduirait à un prix dissuasif, avec pour conséquence un retour au travail au noir », insiste le ministre Jeholet. « Une chose est claire : il n'est pas question de lier le prix des titres-services aux revenus ni de pénaliser la classe moyenne ».

Le ministre entend aussi avoir



« Il n'est pas question de lier le prix des titres-services aux revenus ni de pénaliser la classe moyenne »

Pierre-Yves Jeholet (MR)
MINISTRE DE L'EMPLOI

une discussion avec le Fédéral. En remettant des gens au travail par les titres-services, ce sont des impôts que ces nouveaux travailleurs versent à l'État... fédéral. « À partir du 1^{er} juillet, il présidera la Conférence interministérielle Emploi et entend y remettre la question des titres-services à l'agenda », annonce le cabinet Jeholet sans préciser ce que le ministre a derrière la tête. ■

Les titres-services en Wallonie, ce sont 45.000 travailleurs et 300.000 utilisateurs. © iStock

RÉFORME DES PENSIONS : LES JOURS « NON TRAVAILLÉS » PÈSERONT MOINS LOURD DANS LE CALCUL DE LA PENSION

Dès 2027, certaines périodes assimilées compteront moins dans le calcul de la pension. Le gouvernement assume une réforme qui privilégie les années effectivement travaillées ; la FGTB dénonce une mesure injuste et rétroactive.



DIDIER SWYSEN

Journaliste

Une info sur les périodes assimilées, dans le calcul de la pension, a fait l'effet d'une bombe ces derniers jours. C'est la FGTB qui l'a lancée, évoquant un consensus au sein du gouvernement De Wever pour une nouvelle mesure d'économie sur les pensions : pour les personnes nées entre 1961 et 1964, le calcul de la pension future ne pourra intégrer que 40 % de périodes assimilées et ce dès juillet 2027. Ce pourcentage sera ensuite réduit, par paliers de 5 %, jusqu'à atteindre 20 % en 2031. On parle là des personnes nées à partir de 1968.

MAUVAISE NOUVELLE

La mesure n'a en fait rien de surprenant dans la logique d'un gouvernement qui veut donner plus de poids aux années travaillées dans le calcul de la pension. Plus question pour Bart De Wever et ses part-

naires d'accepter qu'une année de chômage pèse autant qu'une année de travail effectif. Mais ce n'est pas neuf : c'était déjà écrit dans l'accord de gouvernement de fin janvier 2025, à la différence que la coalition prévoyait l'entrée en vigueur en janvier 2027. Le

Parmi ceux et celles qui ne pourront pas éviter le malus pension, il y en aura qui seront également touchés par cette limitation des périodes assimilées

texte précisait que les périodes de maladie et les congés thématiques seraient exclus de la mesure. Cela veut donc dire que celui qui compte 50 % de périodes de chômage au cours de sa carrière n'en verra que 40 % comptabilisées dans le calcul de sa pension s'il est né entre 1961 et 1964 ou même 20 % s'il est né à partir de 1968. Le reste sera « jeté à la poubelle » et

on imagine que cette personne sera aussi candidate au malus pension si elle prend une pension anticipée, ce qui pourrait réduire sensiblement le montant de sa retraite.

La FGTB dénonce l'effet rétroactif de cette mesure qui s'applique à des années de carrière déjà écoulées, rendant impossible toute anticipation par rapport au choix de carrière et aux droits de pension. Le syndicat socialiste déplore également que la mesure touche de manière disproportionnée les pensions les plus basses, étant donné que les revenus les plus faibles connaissent plus souvent des périodes d'inactivité involontaire.

ASPECT PROGRESSIF

Le ministre des Pensions (Jan Jambon, N-VA) insiste sur l'aspect progressif, afin de répondre aux remarques du Conseil d'État sur la préservation des droits acquis. Précisons que 40 % de périodes assimilées sur une carrière de plus de 42 ans équivalent à 17 ou 18 an-

nées ; 20 % à 8 ou 9 années.

Les périodes assimilées, périodes donc où aucun travail n'est effectué, ne désignent pas uniquement le chômage (on différencie souvent le chômage temporaire, dit technique du chômage suite à la perte d'un

Pour le gouvernement De Wever, il n'est plus question qu'une année de chômage pèse le même poids qu'une année travaillée dans le calcul de la pension

emploi) ou de maladie. Il peut aussi s'agir d'un congé de maternité, d'un congé parental, de congés pour soins ou même du service militaire.

C'est une notion qui a été au cœur de la réforme des pensions depuis le premier jour, entre autres lorsqu'il a été question des périodes assimilées dont on tiendrait compte dans le calcul du malus pension. Il a finale-

ment été décidé de comptabiliser le congé de maternité, de naissance, le congé parental, les congés pour soins et le statut d'aidant proche, les périodes de maladie (l'opposition se targue d'avoir obligé le gouvernement à en tenir compte) et le service militaire... Mais on ne tient pas compte du congé de paternité ou des co-mères, ce qui fait d'ailleurs encore grincer quelques dents jusqu'au sein du gouvernement.

Dans le calcul des 20 ou 40 % évoqués ici, le service militaire, la maladie, la grossesse, le congé parental, les congés pour soins n'entreront pas en ligne de compte pour le plafonnement, ce qui ne sera pas le cas du chômage (à l'exception du chômage temporaire et du travail à temps partiel avec maintien des droits, avec ou sans allocation de garantie de revenus), de la prépension, du chômage avec complément d'entreprise (RCC) ou des jours non prestés dans le cadre des emplois de fin de carrière.

Voici les avantages complémentaires des mutualités que la réforme du ministre pourrait menacer

Homéopathie, acupuncture, camps de vacances, ticket modérateur, etc. Le projet de réforme présenté par le ministre Vandembroucke inquiète déjà les affiliés.



DIDIER SWYSEN

Journaliste

C'est certainement le passage du « Pacte de réforme » qui a le plus aiguë la curiosité, voire les craintes des affiliés des mutualités : quels avantages puis-je perdre avec ce pacte que le ministre de la Santé et des Affaires sociales, Frank Vandembroucke (Vooruit), a proposé, mardi, aux mutuelles et qui est le fruit de sa volonté d'encadrer davantage leurs activités et leurs dépenses.

AVANTAGES VARIÉS

« Nous avons en effet eu des retours de nos affiliés », reconnaît Marianne Hiernaux, la porte-parole des Mutualités Libres. « Il ne faut pas faire peur aux gens : aucun avantage n'a d'ores et déjà été effacé. Tout cela doit être discuté avec le ministre ; nous sommes d'ailleurs favorables à ce qu'un guide de cet ordre existe, comme nous serons attentifs à ce que ce package reste en lien avec les besoins des affiliés. »

C'est l'écho entendu auprès d'autres mutualités, ce mercredi. Il est vrai que ces avan-

tages peuvent être très variés : remboursement de langes, interventions pour des classes vertes ou de neige, stages, camps de vacances ; remboursement du ticket modérateur pour les consultations chez le médecin généraliste et certains spécialistes ; intervention pour des lunettes ou

”

« Les avantages participent à une approche de la santé qui dépasse le seul soin médical pour intégrer pleinement les réalités sociales »

Simon Vandamme
MUTUALITÉ CHRÉTIENNE

l'abonnement à un club de sport...

Dans son document, le ministre parle « d'avantages complémentaires disparates et parfois plus motivés par une logique concurrentielle que par une logique de santé ».

Si Frank Vandembroucke laisse la place au dialogue, certains avantages semblent déjà condamnés. « Les assurances

complémentaires obligatoires seront organisées autour des interventions axées sur la santé (les bonnes directives médicales) et dans le but de renforcer la politique de soins de santé, ainsi que des interventions axées sur les services sociaux et le bien-être. Cela signifie notamment que les thérapies non conventionnelles seront retirées du panier d'assurances. » Exit donc l'homéopathie, l'acupuncture, la chiropraxie ou l'ostéopathie ?

Le remboursement du ticket modérateur (la part du coût des soins à charge des patients) ? Les mutualités chrétienne et socialiste le remboursent pour les moins de 18 ans. Cela ne plaît visiblement pas non plus au ministre.

CLUBS DE SPORT

Tout ce qui a un lien avec les vacances, les stages ou les camps de jeunesse ? « Le remboursement devra avoir un lien clair avec la santé ou le bien-être », écrit le ministre, donnant l'exemple des camps de vacances pour les enfants en surpoids. On peut imaginer que les mutualités vante- ront les bénéfices de ces initiatives pour la santé physique ou mentale des jeunes. Cela peut donc en sauver un grand nombre... Mais peut-être pas

les vacances au ski.

Le remboursement partiel de la cotisation à un club de sport pourrait également résister, puisqu'un lien avec la santé ou le bien-être ne devrait pas être si compliqué à établir... Cela risque d'être plus difficile, par exemple, pour l'assistance à l'apprentissage du code de la route et à des cours de conduite.

Une commission sera créée. Elle élaborera, d'ici fin 2026, des critères transparents, dans le but de réviser l'offre d'avantages complémentaires des mutualités pour la mi-2027 au plus tard, écrit encore Frank Vandembroucke.

« À ce stade, il est trop tôt pour détailler d'éventuelles évolutions. Un processus de concertation va être lancé et de nombreux éléments restent à préciser », explique Simon Vandamme de la mutualité chrétienne. « Il faut rappeler que les mutualités jouent aussi un rôle social essentiel, notamment dans l'accès aux droits, l'accompagnement des personnes vulnérables et la lutte contre les inégalités. C'est pourquoi les avantages proposés doivent être envisagés dans cette logique globale : ils participent à une approche de la santé qui dépasse le seul soin médical. » ■

LE SOIR

Quotient conjugal : une perte pour 637.000 couples

Plus de 1,2 million de Belges verront leur avantage fiscal progressivement réduit de moitié ou supprimé. Cette perte sera néanmoins partiellement compensée par la hausse de la quotité exemptée d'impôt, selon le cabinet Jambon.

MARGOT VERMEYLEN

C'est la volonté de l'Arizona : le quotient conjugal va progressivement diminuer, voire disparaître pour certains. Ce mécanisme fiscal, dont bénéficient actuellement 637.000 couples selon les derniers chiffres de Statbel, permet de transférer une partie des revenus entre conjoints afin de réduire l'impôt global du ménage. D'ici 2029, il aura diminué de moitié pour les couples non pensionnés, et progressivement d'ici 20 ans, il aura complètement disparu pour les pensionnés. Une réforme présentée comme une modernisation du système fiscal – qui coûte un demi-milliard d'euros par an à l'Etat – et une mesure de lutte contre le « piège à

l'emploi », défend le ministre des Finances Jan Jambon.

Mais alors que les discussions parlementaires sur le texte ont débuté ce mercredi en Commission, la Ligue des familles tire la sonnette d'alarme. Selon l'organisation, l'avantage fiscal représente entre 6.000 et 7.500 euros par ménage et sa disparition ne sera pas toujours compensée par la hausse de la quotité exemptée d'impôt. « Il s'agit juste d'un appauvrissement des ménages », estime la Ligue des familles. Les femmes, qui représentent 89 % des conjoints bénéficiant de cet avantage, « ne vont pas subitement retrouver un travail parce qu'on supprime un avantage fiscal », ajoute-t-elle. **P. 6**

40 %

Quatre bénéficiaires du quotient conjugal sur dix ont plus de 65 ans, selon les chiffres de Statbel relayés par la Ligue des familles. Cette part grimpe à 60 % si l'on y ajoute les plus de 55 ans. Pour ces ménages, la réforme « générera une perte de revenu sans qu'ils ne puissent plus rien changer à leur carrière professionnelle », alerte l'organisation.

Près de 640.000 couples verront leur quotient conjugal progressivement réduit de moitié ou supprimé. Le but ? Moderniser un mécanisme jugé obsolète et limiter le « piège à l'emploi ». Mais 89 % des bénéficiaires sont des femmes, et 40 % des couples concernés sont déjà pensionnés, alerte la Ligue des familles.

C'était annoncé : le quotient conjugal va progressivement disparaître. On sait désormais que ce sont près de 640.000 couples, et donc assez logiquement, le double de personnes, qui perdront tout ou partie de cet avantage fiscal dont ils bénéficiaient jusqu'ici. C'est ce qui ressort d'un récent rapport de la Ligue des familles, qui s'appuie sur des chiffres obtenus auprès de Statbel, l'organisme statistique officiel du pays.

Le quotient conjugal, quésaco ? C'est un avantage fiscal qui permet aux couples mariés ou cohabitants légaux de transférer une partie des revenus du conjoint le mieux rémunéré vers celui qui gagne peu ou pas. Il réduit ainsi l'impôt global du ménage, sous certaines conditions : le revenu le plus faible ne doit pas dépasser 13.460 euros par an, et doit représenter moins de 30 % des revenus du ménage. C'est le cas notamment pour les pères et mères au foyer, mais aussi pour les bas salaires à mi-temps, de nombreux petits indépendants et des pensionnés aux petites pensions. Le montant moyen de l'avantage fiscal oscille entre 6.000 et 7.500 euros par couple, selon Statbel, qui serait sinon imposé selon

la tranche la plus haute de leur revenu.

La réforme fiscale de l'Arizona prévoit une réduction progressive du quotient conjugal. Pour les couples non pensionnés, le mécanisme sera réduit de moitié d'ici 2029, avec une première étape en 2026. Pour les couples pensionnés, le mécanisme disparaîtra

complètement, mais sur une période de 20 ans. Petit détail qui n'en est pas un : le quotient conjugal ne sera en outre plus indexé, entraînant son érosion progressive pour les actifs et une disparition accélérée pour les pensionnés.

L'objectif du gouvernement : moderniser « un mécanisme fiscal devenu obsolète afin de mieux prendre en compte la réalité sociétale actuelle », explique le cabinet du ministre des Finances, Jan Jambon (N-VA). Mais aussi, on le sait, remettre les gens au travail, en chassant tous les mécanismes susceptibles de favoriser le célèbre « piège à l'emploi », dans l'espoir d'atteindre un taux d'emploi de 80 % d'ici 2030. Mais pas de panique, insiste le cabinet Jambon, chiffres à l'appui : la perte sera partiellement compensée par la hausse de la quotité exemptée d'impôt, mesure phare de la réforme fiscale de l'Arizona, qui doit encore être votée.

« Piège à l'emploi », surtout pour les femmes

Moderniser ? Oui, car il constituerait un incitant pour les femmes à ne pas travailler selon le gouvernement. C'est que, dans 89 % des cas, les ménages bénéficient du quotient conjugal « grâce » au faible revenu de la femme du couple. A l'inverse, seuls 11 % des couples en profitent parce que l'homme a le revenu le plus faible. L'espoir est donc de pousser les femmes vers l'emploi. Un argumentaire vivement critiqué par la Ligue des familles : « Aucune mesure d'accompagnement n'est prévue pour aider à concilier parentalité et travail. Les femmes ne vont pas subitement retrouver un travail parce qu'on supprime un avantage fiscal, il s'agit juste d'un appauvrissement des familles », avertit Jennifer Sevrin, chargée d'études pour l'organisation de défense des familles. Et pointe un élément clé : 61 % des mères déclarent avoir des difficultés, voire une impossibilité, à travailler à temps plein en raison des responsabilités parentales, selon le dernier Baromètre de l'association.

Qui émet une autre critique concernant l'impact sur les couples pensionnés, pour qui la réforme « générera une perte de revenu sans qu'ils ne puissent plus rien changer à leur carrière professionnelle », alerte l'organisation, qui dénonce « une pure mesure budgétaire ». Le quotient conjugal a

en effet un coût pour les caisses publiques, et pas des moindres : 498 millions d'euros pour l'exercice d'imposition 2024, en additionnant l'impact budgétaire fédéral et régional, selon les données fournies par le cabinet du ministre Jambon.

Actuellement, 253.000 des couples bénéficiant du quotient conjugal ont plus de 65 ans, soit 40 % des bénéficiaires. Cette part monte à 60 % si l'on y ajoute les plus de 55 ans, pour qui un retour ou un changement sur le marché du travail est particulièrement difficile. « Un couple de pensionnés de 67 ans perdra progressivement cet avantage chaque année et totalement d'ici 20 ans. A 87 ans, alors qu'ils devront peut-être payer une maison de repos, ils n'auront plus ce soutien fiscal », regrette Madeleine Guyot, directrice générale de la Ligue des familles.

Un impact en partie compensé

Cela étant dit, comment seront impactés les ménages avec la nouvelle réforme ? Prenons un couple fictif (et volontairement « cliché ») : Marc travaille comme employé administratif et gagne 4.000 euros brut par mois. Sa compagne, Sophie, est une petite indépendante, et ne dégage que 10.000 euros de revenus annuels de son activité. Aujourd'hui, grâce au quotient conjugal, une partie des revenus de Marc est fiscalement transférée vers Sophie, ce qui réduit l'impôt total payé par le couple.

Avec la réforme, cet avantage fiscal sera progressivement réduit de moitié. Résultat : année après année, Marc et Sophie paieront normalement davantage d'impôts, même si leurs revenus ne changent pas. A terme, la perte s'élèvera à environ 75 euros par mois pour ce couple, et de 96 euros si Marc gagnait 6.000 euros brut, selon les exemples transmis par le cabinet Jambon. Qui précise : « Le maintien du transfert du montant de base de la quotité du revenu exemptée d'impôt, lui-même revalorisé, permettra toutefois de neutraliser en grande partie l'impact négatif de cette mesure. »

Les femmes ne vont pas subitement retrouver un travail parce qu'on supprime un avantage fiscal, il s'agit juste d'un appauvrissement des familles

Jennifer Sevrin
Chargée d'études à la Ligue des familles



Grève : à Liège, les profs prêts à « aller jusqu'au finish »

Dans l'enseignement, le mouvement de grève démarré ce lundi compte chaque jour un peu plus d'écoles. A Liège, où la mobilisation est la plus forte, les enseignants espèrent encore empêcher le vote du décret-programme, mais plusieurs assurent être prêts à poursuivre la mobilisation au-delà.

REPORTAGE

CHARLOTTE HUTIN

Prof, métier en voie de disparition », « École en danger », « Non aux + de 1.000 emplois perdus »... Il est 8 h ce mercredi aux abords du Collège Saint-Barthélemy, situé rue Hors Château à Liège. A la craie sur les trottoirs ou brandis sur des pancartes, les slogans se multiplient. Devant chaque entrée, des enseignants venus de l'établissement voisin empêchent les membres du personnel d'accéder aux lieux. « Bloquer ses propres collègues, ce n'est pas agréable », explique Axel Legros, professeur de langues à l'Institut Marie-Thérèse. « Alors on s'organise entre écoles : eux viennent chez nous, nous allons chez eux. » Ceux qui essaient de forcer le passage se comptent sur les doigts d'une main, surtout en ce troisième jour de grève. « Ça se passe plutôt bien. Il y a eu quelques petits accros, mais rien de grave », assure Annick Heynen, professeure de dessin.

« Rien n'a fonctionné jusqu'ici »

Les enseignants attendent devant l'établissement la durée de leurs heures de cours. Certains ont apporté des chaises de camping. Même la pluie ne les arrête pas. Les quelques élèves présents sont autorisés à entrer, qu'ils soient mineurs ou majeurs. Des éducateurs les encadrent. D'autres adolescents restent pour soutenir leurs enseignants ou distribuer des tracts. « Au fil des jours, les élèves sont de moins en moins nombreux à venir à l'école », observe Madame Heynen. « L'école n'est pas fer-

mée, mais ils se doutent qu'ils n'auront pas cours. »

Depuis lundi, premier jour du préavis de grève déposé par la CSC-Enseignement avant d'être rejointe par d'autres syndicats, les enseignants se relaient pour maintenir les piquets et empêcher le déroulement des cours.

Cela fait plusieurs mois que les enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles multiplient les actions plus ponctuelles ou symboliques pour dénoncer les mesures prises par le gouvernement MR-Engagés et ce qu'ils perçoivent comme du mépris envers le secteur. La liste des griefs est longue, entre la réforme des congés maladie, la limitation des DPPR (disponibilité précédant la pension de retraite), la réduction des budgets gratuits ou le passage de 20 à 22 périodes « face classe » dans le degré supérieur, et ce, sans augmentation de salaire.

Les dernières mesures, inscrites dans le décret-programme II, doivent être votées en commission ce vendredi, puis au parlement le 27 mai. « Moi, je travaille dans le degré inférieur, je ne devrai pas prêter davantage d'heures, mais je me bats pour nos élèves et mes futurs petits-enfants », soutient Annick Heynen.

Plusieurs enseignants regrettent que l'augmentation du temps de travail concentre l'essentiel de l'attention médiatique. « Ce qui m'inquiète surtout, c'est d'avoir 10 % de collègues en moins pour mener des projets », pointe Madame Bemelmans, professeure d'anglais dans les deux degrés. « Dans le qualifiant, on a déjà perdu 3 % de taux d'encadrement. » L'enseignante évoque également les difficultés liées au nouveau parcours dans l'enseignement qualifiant, le passage automatique de la 5^e à la 6^e secondaire ou encore la disparition du degré différencié pour les élèves sans CEB.

Devant l'Institut Marie-Thérèse, les enseignants du Collège Saint-Barthélemy disent avoir multiplié les actions symboliques, sans résultat. « Rien n'a fonctionné et on en arrive aujourd'hui à cette situation », résume Camille Marchetti, professeure de latin-grec, inquiète pour l'avenir de ses heures avec le tronc commun. Le Pacte d'excellence divise les enseignants. Mais sur le décret-programme, les avis convergent davantage. « Quand Madame Glatigny affirme qu'il n'y aura pas de licenciement, elle joue sur les mots », s'agace Nicolas Leclercq, professeur de sciences sociales. « En passant de 20 à 22 périodes, il y aura de facto moins de postes. »

Munis de pancartes et de slogans, une vingtaine d'élèves circulent entre les écoles de la rue Hors Château. Eux aussi participent aux piquets, à leur manière. « Et on va continuer toute la semaine »,

lance Raphaël, 17 ans, étudiant à Saint-Barth. « On n'est pas d'accord avec les mesures de l'Arizona, de devoir payer plus pour le minerval. » A 18 ans, Melissa trouve ça « beau » que les enseignants se battent pour son avenir. Tous deux assurent que les enseignants ne leur ont pas demandé de se mobiliser. « C'est notre choix. On veut leur donner de la force », insiste Raphaël.

Des élèves ambivalents

Des élèves de l'Institut Sainte-Marie se montrent plus ambivalents. « Ça me stresse pour les examens », souffle une adolescente de 14 ans qui préfère rester anonyme. « J'ai peur de passer automatiquement et d'avoir des lacunes l'an prochain. » A côté d'elle, une autre élève espérait remonter sa moyenne grâce aux examens. « Mais on comprend pourquoi ils font grève », nuance-t-elle aussitôt.

horaire des profs Pourquoi existe-t-il de telles différences entre niveaux d'enseignement ?

DÉCODAGE

ERIC BURGRAFF

Ah, le temps de travail des enseignants... C'est souvent « le » sujet de discussion des réunions de famille. Il y a pourtant dans le débat une réalité rarement objectivée : la variation de la charge de travail en lien avec le niveau d'enseignement. Une réalité placée sous les projecteurs depuis que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles veut augmenter la charge horaire dans le secondaire supérieur. Explications.

1 Quelle est la situation actuelle ?

Le grand public l'ignore souvent, mais la charge de travail « face classe » varie considérablement selon le niveau d'enseignement. Un professeur de pratique professionnelle doit prêter 28 périodes de 50 minutes alors que ce sont 26 périodes pour ses collègues de maternelle, 24 pour les instituteurs primaires, 22 pour les enseignants du secondaire inférieur et 20 pour ceux du secondaire supérieur. Pour ces derniers, dès la rentrée prochaine, la charge horaire sera alignée sur celle de leurs collègues de l'inférieur, soit deux heures de plus.

2 Quelle était la situation dans le passé ?

La charge « face classe » actuelle est historiquement basse, mais d'autres missions ont été ajoutées aux enseignants. Jusqu'en 1998, par exemple, les profs de maternelle et de primaire devaient prêter 28 périodes par semaine. « On est passé à 26 pour les premiers et à 24 pour les seconds avec l'organisation de deux heures de psychomotricité pour les petits et de quatre heures de religion et d'éducation physique en primaire », rappelle Roland Lahaye, secrétaire général de la CSC-Enseignement. Dans le même temps, la charge horaire

des enseignants de secondaire devient flottante : entre 22 et 24 périodes dans le secondaire inférieur et 20-22 dans le supérieur.

Autre date clé à retenir : le Pacte pour un enseignement d'excellence de décembre 2016. A cette occasion, il a été convenu trois choses. D'abord, l'horaire d'un prof de pratique professionnelle est réduit de 30 à 28 périodes. Ensuite, la notion de « plage » est supprimée dans le secondaire pour aligner le « face classe » sur la valeur minimum (22 et 20) tout en imposant aux enseignants deux heures de travail collaboratif par semaine. Enfin, des heures supplémentaires pourront être effectuées au-delà de ces seuils, mais elles devront être rémunérées pleinement.

3 Qu'est-ce qui justifie ces différences persistantes ?

Il suffit de poser la question dans le petit monde de l'école pour constater qu'elle laisse d'abord les interlocuteurs perplexes. Puis la réponse se construit autour des difficultés des matières en lien avec l'âge. « On a toujours considéré qu'entre le secondaire inférieur et supérieur, il y a plus de travail de préparation et de correction, ce qui justifie cette différence de traitement », détaille Joseph Thonon, ancien président communautaire de la CGSP Enseignement. « D'ailleurs la tendance se poursuit dans les hautes écoles et à l'université, où le temps d'enseignement se réduit encore. » Il concède : « Mais il est vrai que, dans le primaire et le maternel, il y a aussi des temps de préparation et obligatoirement des heures de travail collaboratif. »

Il y a quelques mois, dans *Le Soir*, Marc Romainville, docteur en sciences de l'éducation et professeur émérite de l'UNamur, ne disait pas autre chose : « En général, plus on « monte » dans le système, moins les enseignants prestent d'heures « face classe ». Cela se justifie surtout par la complexité des

matières enseignées, complexité qui, elle-même, en amont, a justifié une formation plus longue. Ça se discute évidemment, car on pourrait aussi considérer la complexité de gestion des plus jeunes. »

Ce n'est pas en soi une justification, mais on lit dans une enquête de l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques) que ces différences entre niveaux se reproduisent un peu partout dans le monde : sur une moyenne de 38 pays, le temps « face classe » s'établit à 1.012 heures de cours par an en maternelle, 769 en primaire, 701 dans le secondaire inférieur et 672 dans le secondaire supérieur.

4 Quelle est la charge horaire réelle d'un professeur ?

Aborder le temps de travail des enseignants sous le seul angle des périodes « face classe » est une erreur. Il est validé par décret que la charge de travail comporte cinq composantes : le travail en classe, le travail pour la classe, le service à l'école et aux élèves, la formation professionnelle continue et le travail collaboratif. Ce qui fait, au bout de la semaine ? En Communauté française, on n'en sait rien, aucune étude indépendante n'ayant été réalisée sur le sujet. De son côté, la Communauté flamande a objectivé les choses en confiant une étude indépendante à la VUB. Il en ressort notamment qu'au final, la charge horaire cumulée ne varie guère : 41 h 11 en moyenne annuelle (vacances comprises) dans le fondamental et 41 h 50 dans le secondaire.



En général, plus on « monte » dans le système, moins les enseignants prestent d'heures « face classe »

Marc Romainville
Docteur en sciences de l'éducation
et professeur émérite de l'UNamur

”

Le petit groupe vient d'ailleurs soutenir les enseignants chaque jour. « Eux aussi ont toujours été là pour nous. »

A un kilomètre de là, le verbe « Ré-siste » est écrit à la craie en lettres capitales sur la porte de l'Athénée de Liège 1. Dans cette école du réseau officiel, un piquet bloque les accès. Les élèves ont finalement été renvoyés chez eux vers 10 h 30. « Le mouvement est spontané, il part clairement de la base », analyse Philippe Naime, représentant syndical à la CGSP Enseignement. Pour le syndicaliste, la mobilisation actuelle marque un tournant. « C'est assez inédit. Je n'avais plus vu ça depuis les années nonante. »

Toutes les personnes interrogées espèrent encore faire reculer le gouvernement avant le vote du décret-programme. Certains sont encore optimistes, d'autres sont plus résignés. Une chose semble en revanche acquise : si le texte est adopté le 27 mai, le mouvement devrait se poursuivre. « La base nous demande déjà de tenir jusqu'au 5 juillet », affirme Philippe Naime. « Je pense qu'on ira jusqu'au finish », renchérit William Broes, professeur d'histoire à la Ville de Liège et délégué CSC-Enseignement. « Et si le texte est voté, la mobilisation pourrait reprendre dès la rentrée prochaine. »

L'enseignant, à l'instar de ses collègues, se veut rassurant sur l'impact pour les élèves. « A cette période de l'année, les apprentissages sont faits. Ce n'est plus comme avant, on ne rattrape pas ses points de l'année avec les examens. » Il se souvient aussi des grandes grèves de l'enseignement il y a 30 ans. « J'étais moi-même élève à l'époque. Et je n'ai pas été moins bien formé qu'un autre. Aujourd'hui, on se bat à notre tour pour nos élèves. »

Ce jeudi, l'index plafonné, toujours contesté, sera bien voté

Une nouvelle évaluation du Conseil central de l'économie estime que la proposition alternative formulée par les interlocuteurs sociaux rapportera davantage à l'Etat que le « centenindex » du gouvernement. Pourtant, au sein de l'Arizona, on semble bien décidé à voter cette mesure, quitte à la modifier plus tard.

AMANDINE CLOOT
PASCAL LORENT

On n'en est plus à une surprise près. Et à une nouvelle salve de chiffres dans cette querelle comptable à laquelle se livrent le gouvernement et les partenaires sociaux à propos du plafonnement de l'indexation des salaires (le « centenindex »). Pour rappel, cette mesure qui fait partie de la loi-programme budgétaire prévoit un double plafonnement de l'indexation jusqu'en 2028, pour les salaires (au-delà

de 4.000 euros brut pour un temps plein) et pour les pensions et allocations sociales (à partir de 2.000 euros brut), ainsi qu'une cotisation spéciale de modération salariale à charge des employeurs. Les interlocuteurs sociaux réunis au sein du Groupe des Dix (G10) avaient formulé une contre-proposition visant à « lisser » l'indice déterminant le moment de l'indexation des salaires. L'idée avait finalement été recalée par le gouvernement, celui-ci la jugeant trop onéreuse sur base des calculs de l'ONSS et du Bureau fédéral du Plan.

Un nouvel élément est toutefois intervenu : le Conseil central de l'économie (CCE) a fourni, ce mardi, une nouvelle estimation de la contre-proposition du G10. Et celle-ci indique que l'idée des partenaires sociaux, loin de coûter plus cher à l'Etat, lui rapporterait un peu plus. Selon le CCE, les recettes de la cotisation de modération salariale (779 millions) seraient surestimées de 209 millions d'euros. Dans le même temps, l'impact positif de la non-application d'un plafonnement de l'indexation sur l'impôt des personnes physiques aurait été sous-estimé. En effet, la part de l'impôt des personnes physiques issues du secteur privé (60,3 %) équivaldrait à 521 millions d'euros de recettes si le plafonnement de l'indexation n'était pas appliqué dans le secteur privé. Soit 26 millions de plus que dans les calculs du Bureau fédéral du Plan. Le scénario des interlocuteurs sociaux rapporterait ainsi de 100 à 133 millions d'ici à 2030, et près de 200 millions par la suite.



En droit, si la situation des personnes concernées n'est pas dégradée, vous pouvez faire marche arrière

Georges-Louis Bouchez
Président du MR



De quoi remettre en question le vote de la loi-programme prévu ce jeudi à la Chambre ? Pas vraiment, si l'on en juge par les réactions recueillies au sein du gouvernement. Plusieurs partis de la majorité confirment que ce vote aura bien lieu, certains promettant de revenir sur la proposition du G10 lors des discussions budgétaires de l'été. Au risque qu'un premier plafonnement de l'indexation soit intervenu entre-temps.

« On peut toujours revenir en arrière », estime Georges-Louis Bouchez, président du MR, qui se dit ouvert à une discussion sur la proposition des interlocuteurs sociaux, « à condition d'analyser sérieusement l'impact » et qui a pour lui le mérite d'être structurée. « Premièrement, on ne sait pas encore exactement quand l'indice pivot sera dépassé, ce n'est pas certain que ce sera en juin, peut-être en juillet. Ensuite, en droit, si la situation des personnes concernées n'est pas dégradée, vous pouvez faire marche arrière. »

La Libre BELGIQUE

Frank Vandenbroucke, le socialiste qui n'avait pas peur de la gauche

■ Le plan du vice-Premier pour les mutuelles éclairer une mutation de Vooruit.

Analyse Frédéric Chardon

Vooruit dans une coalition qui penche à droite, face au PS prêt à en découdre depuis l'opposition... La confrontation était inévitable. La majorité Arizona venait à peine de voir le jour que, déjà, la famille socialiste implorait. C'était en février 2025. Attaqué sur la réforme du paysage hospitalier par les députés du PS, Frank Vandenbroucke avait dénoncé leur "campagne de désinformation scandaleuse".

Avec l'avènement du gouvernement De Wever (N-VA, MR, Engagés, Vooruit, CD&V), ce qui sommeillait depuis plusieurs années a fini par se révéler: bien que leurs quartiers généraux soient logés à la même adresse – au boulevard de l'Empereur – le PS et Vooruit ne partagent plus la même vision du monde.

Sur plusieurs thèmes, Vooruit a pris des accents centristes, voire de droite. Les socialistes flamands participent à l'émergence d'une nouvelle gauche européenne, ferme sur la sécurité et l'immigration et prête à réformer le modèle social pour le sauvegarder. Cette combinaison idéologique serait l'antidote permettant de contrer l'essor de l'extrême droite. Confronté électoralement au Vlaams Belang, Vooruit suit cette stratégie de rupture, ce qui l'a par ailleurs rapproché de la N-VA.

Le tabou mutuelliste

Par la voix de Frank Vandenbroucke, leur chef de file au fédéral, les socialistes flamands se sont attaqués à un bastion de la gauche: le pouvoir mutuelliste. Mardi, celui qui est en charge des Affaires sociales et de la Santé au sein de l'Arizona a proposé un "pacte de réforme" de ces organisations tentaculaires.

Selon le projet de "VDB", le financement public des mutuelles doit être revu afin de tenir compte de leurs résultats dans la remise au travail des malades de longue durée, l'un des grands objectifs de cette législature. Autres points marquants: le vice-Premier ministre veut interdire aux mutuelles la prise de participations financières dans des structures commerciales et propose de réduire certains avantages accordés aux affiliés. Frank Vandenbroucke

s'attaque même au "trésor de guerre" des mutuelles: en cas d'accord sur son plan, le surplus des bénéfices tirés des activités d'assurance complémentaire non obligatoire devra bénéficier aux patients au lieu d'être thésaurisé.

Par ce coup de pied dans la fourmière, le socialiste flamand répond notamment aux critiques récurrentes tenues par Georges-Louis Bouchez et le MR contre le secteur mutuelliste. Ce n'est toutefois qu'une première étape aux yeux des libéraux, qui restent sur leur faim. "Vandenbroucke ne s'attaque pas au cœur du problème: le contrôle des malades de longue durée par les mutuelles et l'octroi du statut BIM (bénéficiaire de l'intervention majorée), relève une source MR haut placée. En fait, il y a plein de bonnes choses dans son projet mais certaines réformes fondamentales manquent encore."

Reste que Frank Vandenbroucke a ouvert une brèche dans une citadelle réputée imprenable, enterrant les réflexes de l'Action commune. Selon ce mécanisme ancien, le pouvoir politique, le syndicat (la FGTB) et les mutuelles (Solidaris) sont censés s'accorder afin de défendre, chacun à leur niveau, l'idéal socialiste. Chez "VDB", il semble que l'urgence des réformes l'ait emporté sur cette solidarité idéologique. "Avec son pacte,

Frank a sorti l'artillerie lourde, analyse un informateur des Engagés, qui ne s'étonne pas. Il y a longtemps que Vooruit et lui, singulièrement, n'ont plus rien à voir avec le PS. Vandenbroucke déteste d'ailleurs ce parti."

Le malaise du PS

Sur un plan plus personnel, c'est l'une des forces du casting du gouvernement De Wever: avec Frank Vandenbroucke à la tête de l'énorme portefeuille des Affaires sociales et de la Santé, l'opposition de gauche a moins de prise pour lancer ses attaques. Très expérimenté, doté d'un sang froid remarquable, maîtrisant ses dossiers, il se sort assez facilement des pièges qui lui sont tendus à la Chambre.

Au PS, le malaise est perceptible. Dénoncer avec force les propositions du vice-Premier ministre Vooruit comporte un risque politique évident, celui d'enfermer les socialistes francophones dans un combat d'arrière-garde face à leur parti frère qui incarnerait alors la gauche moderne et réformatrice. Le contraste pourrait être cruel. Et puis, un jour ou l'autre, la famille socialiste pourrait se ressouder et gouverner à nouveau côte à côte au fédéral... En politique belge, les ruptures définitives sont rares. Autant ne pas faire de Vooruit un ennemi mortel.

Une loi votée ce jeudi pour entraver les procédures bâillons et “freiner les ardeurs des petits dictateurs”

■ Le texte porte le volet civil. Les Engagés veulent l'élargir au volet pénal.

L'exemple le plus récent, c'est l'action intentée par Claude Eerdekens, ancien bourgmestre PS d'Andenne, contre la journaliste Mélanie De Grootte après la publication dans *Wilfried* d'un article qui lui avait déplu. Mi-février, le tribunal de première instance de Namur déboutait le socialiste. Ulcéré par la décision, il déclarait au *Vif*, le 16 avril, que la journaliste allait “*subir dix ans de procédure judiciaire au pénal*”. “*Mme De Grootte a gagné une manche au civil, mais elle doit maintenant se préparer à des dépenses considérables*” pour assurer sa défense au pénal, promettait-il.

Aurore Tourneur, la cheffe de file des Engagés à la Chambre, voit dans cet épisode l'exemple archétypal d'une procédure bâillon. “*L'idée*”, selon la députée, ce n'est pas tant de gagner en justice que de “*déstabiliser*

la personne pour museler la parole publique”. “*Mélanie De Grootte a osé – osé! – écrire un article contre Eerdekens. Elle a obtenu gain de cause, mais elle s'est quand même retrouvée toute seule face à la justice. L'objectif d'intimidation a été atteint par la volonté d'épuiser financièrement la personne, mais aussi psychologiquement.*”

Directive européenne

La Chambre va adopter ce jeudi un projet de loi portant “sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives”. Le texte vise à entraver les procédures bâillons menées contre les journalistes, les lanceurs d'alerte, les académiciens, les activistes... Autant de profils qui, par nature, “*(expriment) une opinion ou (communiquent) une information relative à un sujet d'intérêt public*”, selon le texte.

Le projet de loi est une transposition en droit belge de la directive européenne Slapp (*Strategic lawsuits against public participation*, généralement traduit par “poursuites stratégiques altérant le débat public”). Le texte prévoit un meilleur accom-

La loi prévoit un rejet rapide des actions “manifestement infondées”, ainsi que des sanctions contre les requérants.

pagnement des personnes attaquées, un rejet rapide des actions “manifestement infondées”, ainsi que des sanctions contre les requérants.

La directive ne porte que sur les procédures bâillons transfrontalières. Le projet de loi élargit le champ d'application aux affaires intrabelges. Par contre, à l'instar de la directive, il ne porte que sur les procédures civiles, pas sur les procédures pénales, contrairement à ce qu'avait recommandé l'Institut fédéral des droits humains (IFDH).

Élargissement au volet pénal

“*La crainte, c'est qu'en cas d'échec au civil, le requérant se retourne vers le*

pénal. C'est ce qui pend au nez de Mme De Grootte”, constate Aurore Tourneur. C'est la raison pour laquelle Les Engagés vont déposer une proposition de loi élargissant les règles anti-Slapp aux procédures pénales. “*L'objectif, c'est de freiner toute personne qui aurait l'intention de bâillonner quelqu'un, de freiner les ardeurs des petits dictateurs.*”

Lors des débats en commission parlementaire, fin avril, la ministre de la Justice, Annelies Verlinden (CD&V), s'était montrée ouverte à un tel élargissement.

Une procédure civile oppose deux personnes qui font valoir chacune leurs intérêts. Une procédure pénale oppose l'ensemble de la société, représentée par le ministère public, à une personne accusée de faits graves. Ces procédures ne répondent pas à la même logique. L'extension de la loi anti-Slapp au volet pénal va dès lors demander un travail législatif approfondi qui ne pouvait être accompli avant ce mois de mai 2026, date limite pour la transposition de la directive européenne.

Antoine Clevers